

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 AOUT 2018**

Le 24 août 2018 à 19h, le conseil municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean Paul RATEL, maire.

**Etaient présents** : Jean Paul RATEL, Jean RAFFIN, Michel VEILLET, Gilles COGNET, Marie-Josèphe SALOMON, Corine NERI, Delphine RICHARD

**Excusés et représentés** : Rosario RAFFAELE (pouvoir à Delphine RICHARD), Lionel MURAZ (pouvoir à Jean-Paul RATEL), Sylvaine CHRISTIN (pouvoir à Jean RAFFIN), Hubert RAFFOUX (pouvoir à Michel VEILLET), Marie-Claude VEYRET (pouvoir à Marie-Josèphe SALOMON).  
Delphine RICHARD a été nommée secrétaire de séance.

Jean-Paul RATEL annonce en début de séance le départ de la secrétaire de mairie au mois d'octobre. Le recrutement pour son remplacement est en cours.

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 19 juin.

### **1/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE – MISE EN PLACE DU NOUVEAU SERVICE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI**

Suite aux changements des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019, la Communauté de Communes Coeur de Savoie va prendre en charge la garderie du mercredi uniquement. Il y a donc un transfert des compétences de l'accueil périscolaire du mercredi du SIVU scolaire à Coeur de Savoie, ce qui nécessite une modification des statuts de la CCCS.

Delphine Richard met en avant un manque de retour d'information à 10 jours de la rentrée car la personne en charge de l'organisation à Coeur de Savoie est en congés jusqu'au 30 août et les familles n'auront pas de retour avant cette date.

**Délibération approuvée à l'unanimité.**

#### **Informations :**

##### **- Point d'avancement sur l'étude d'urbanisme pré-opérationnel du Turchet :**

Jean-Paul résume la réunion de présentation du 26 juillet par l'Atelier Urba Site. Une discussion sur les 3 projets présentés et sur la manière dont le dossier a été étudié s'en est suivie. La décision d'envoyer un courrier au bureau d'étude a été prise pour faire part de notre mécontentement.

**- Zone artisanale :** Le dossier d'acquisition des parcelles de terrains nécessaires à l'extension de la ZA a été confié et pris en charge par maître Jean-François FLAVENS.

**- Vente du presbytère :** Une nouvelle estimation du presbytère a été faite : entre 165 000 et 180 000 € frais d'agence compris. L'ensemble des diagnostics (amiante, plomb, énergétique) ont été réalisés au mois de juillet.